



Conseil économique et social

Distr. générale
18 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par l'Association mondiale pour la communication chrétienne, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

L'impérieuse nécessité de faire progresser l'égalité des hommes et des femmes dans et à travers les médias et les TIC a été soulignée depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes de Beijing (1995) et ses deux objectifs stratégiques :

Objectif stratégique J:1. Permettre aux femmes de mieux s'exprimer et de mieux participer à la prise des décisions dans le cadre et par l'intermédiaire des médias et des nouvelles techniques de communication.

Objectif stratégique J:2. Promouvoir une image équilibrée et non stéréotypée des femmes dans les médias.

La 47^e session de la Commission de la condition de la femme tenue en 2003 a souligné la nécessité pour les médias et les entreprises de télécommunication de lutter contre la discrimination fondée sur le sexe.

Plus récemment, le caractère central de cet agenda a été réaffirmé dans les débats et les initiatives d'envergure internationale, dans le cadre de l'Alliance mondiale genre et médias (GAMAG), du Pacte mondial des Nations Unies pour les femmes « Franchissons le pas pour l'égalité des sexes dans les médias », des indicateurs d'égalité des genres dans les médias (GSIM) de l'UNESCO, du Réseau universitaire de l'UNESCO sur le genre, les médias et les TIC, ainsi que d'un certain nombre de contributions au plaidoyer et à la recherche.

Dans le même temps, la réalisation des objectifs de développement durable, plus particulièrement l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes, passe par le renforcement de l'égalité des hommes et des femmes dans et à travers les médias et les TIC.

Dans quelle mesure ces recommandations ont-elles été appliquées ?

Progrès dans la promotion des droits des femmes dans et à travers les médias : une évaluation

Il est établi que les gouvernements, les organisations internationales et régionales ainsi que les entreprises de médias et de télécommunications ont largement négligé les recommandations antérieures. Les nouveaux acteurs de l'industrie, à l'instar des plateformes de réseaux sociaux, n'ont pas non plus pris de mesures pour mettre en œuvre des stratégies efficaces pour protéger les femmes contre les abus en ligne.

Le *Global Media Monitoring Project*, coordonné par l'Association mondiale pour la communication chrétienne, montre que les femmes représentaient 24 % des sources d'information dans le monde en 2015, contre 17 % en 1995, soit une évolution à pas de tortue vers l'égalité. Les stéréotypes abondent encore dans les médias, et plus particulièrement dans la publicité, et les gouvernements laissent le rôle de gendarme aux chercheurs et aux militants. Les femmes journalistes, les chercheurs et les organisations non gouvernementales ont été à l'avant-garde du travail visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans le contenu médiatique. Les conclusions préliminaires de l'enquête mondiale 2015 de l'UNESCO sur le genre et les médias indiquent que seulement 19 % des pays déclarent que les médias publics ont mis en place des programmes spécifiques de sensibilisation à l'égalité des hommes et des femmes.

En 2011, la Fondation internationale pour les femmes dans les médias a publié les conclusions de son étude sur l'emploi des femmes dans les agences de presse, conduite dans 59 pays et auprès de 522 organisations, qui indiquent que les hommes occupaient 75 % des postes de direction et de conseil et que les femmes intervenaient principalement dans les tâches courantes de collecte de nouvelles informations ou dans les postes techniques les moins exigeants (caméra, direction artistique). En 2013, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes a publié les résultats d'une étude menée dans tous ses États membres et en Croatie (28 pays). L'étude a révélé que 30 % des 3 376 postes de haut rang étaient occupés par des femmes, que 16 % des PDG étaient des femmes, ainsi que 21 % des responsables des opérations. Bien qu'une certaine proportion de femmes occupe des postes d'autorité, elles sont beaucoup moins susceptibles d'être placées à des postes de pouvoir.

On estime que 4,4 milliards de personnes – principalement des personnes démunies et des femmes vivant en zone rurale dans des pays en développement – n'ont pas accès à Internet. Selon l'Union internationale des télécommunications, les taux de pénétration d'Internet sont plus élevés pour les hommes que pour les femmes dans toutes les régions du monde, et l'écart entre les hommes et les femmes est passé de 11 % en 2013 à 12 % en 2016.

La cyber-violence contre les femmes et les filles est en train de devenir un problème mondial. Le rapport sur la cyber-violence publié en 2015 par la Broadband Commission révèle que près des trois quarts des femmes actives en ligne ont été exposées à une forme de cyber-violence et exhorte les gouvernements et l'industrie à collaborer de façon plus ardue et plus efficace pour mieux protéger le nombre croissant de femmes et de filles qui sont victimes de menaces et de harcèlement en ligne.

Le récent rapport du Secrétaire général de l'ONU (août 2017) sur la sécurité des journalistes et la question de l'impunité fait part de l'augmentation de la violence, des menaces et du harcèlement à l'encontre des femmes journalistes. Hors ligne, les femmes journalistes et blogueuses restent exposées à des risques disproportionnés de violence physique et sexuelle, comme le reconnaît le Plan d'action des Nations unies sur la sécurité des journalistes. En ligne, la situation est désastreuse. L'impact des questions relatives à la parité hommes-femmes sur les sources d'information féminines et les journalistes travaillant dans des contextes numériques a été souligné dans une étude de l'UNESCO sur la protection des sources journalistiques intitulée « Protecting Journalism Sources in the Digital Age » (Posetti 2017).

La problématique hommes-femmes est insuffisamment intégrée aux programmes des écoles de communication et de journalisme.

La rareté des données ventilées par sexe limite notre analyse et la possibilité d'élaborer des politiques mieux documentées. Il existe peu de données officielles, car la plupart des gouvernements ne documentent pas les inégalités entre les hommes et les femmes dans les médias et les TIC.

Les problèmes notés découlent du non-respect par les États des traités des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme qui garantissent les droits humains fondamentaux de toutes les femmes, ainsi que de la violation des lois et règlements promulgués aux niveaux mondial, national et industriel.

Même si le Programme d'action de Beijing énumère des actions pouvant conduire à l'égalité des hommes et des femmes, il n'existe pas une seule politique formelle en matière de genre et de communication. Cela est en grande partie imputable au pouvoir des secteurs des médias et des télécommunications qui se sont opposés à la réglementation visant à protéger les droits des citoyens à communiquer.

Mais il y a une lueur d'espoir : les réseaux d'information féminins et les activistes maintiennent en vie la vision de la section J par la production et la distribution de contenu en ligne, la création de stations de radio communautaires et de plateformes médiatiques en ligne dirigées par des femmes, et l'innovation illustrée par une technologie appropriée et accessible.

Recommandations

L'Alliance mondiale genre et médias invite la Commission à :

Encourager les États membres à :

- améliorer les lois, les règlements et les politiques sur l'égalité des hommes et des femmes dans et à travers les médias et sur les droits numériques, par une approche fondée sur les droits ; éliminer les stéréotypes liés au sexe dans le contenu ; améliorer l'accès et la participation des femmes au sein des institutions, y compris les organismes de réglementation ; garantir la sécurité des professionnelles des médias et du journalisme et leurs droits en matière de travail ; améliorer la liberté d'expression et l'accès des femmes à l'information, en ligne et hors ligne ; promouvoir la modification des programmes des écoles de journalisme et de communication, et éliminer la violence contre les femmes en ligne et hors ligne.
- veiller à ce que les politiques et règlements sur le numérique et l'audiovisuel viennent en appui aux réseaux d'information féminins, notamment aux médias/radios communautaires et aux réseaux féministes, y compris aux jeunes femmes, afin qu'elles puissent utiliser des médias (y compris les réseaux sociaux) accessibles et appropriés et les TIC pour combler le fossé dans le contenu médiatique traditionnel, notamment via les ondes publiques.
- veiller à ce que les femmes aient des droits égaux en matière de ressources économiques, et en termes d'accès et de contrôle de la propriété des médias et des technologies de l'information et de la communication.
- mettre en œuvre des cadres pour la transparence algorithmique et y intégrer des méthodes telles que les audits par des tiers.
- promouvoir la production de contenu d'intérêt public en ligne et dans les médias traditionnels par des groupes de femmes au moyen de politiques appropriées en faveur d'une connectivité haut débit subventionnée, de la création de contenu en langue locale, etc.
- faire des références spécifiques au rôle et à la pertinence des médias et des communications dans les stratégies nationales générales en matière d'égalité des hommes et des femmes, et prendre un engagement spécifique en faveur de l'égalité des hommes et des femmes dans les politiques nationales sur les médias et dans les stratégies numériques, ainsi que dans les dispositions relatives à la gouvernance de la communication internationale.

- produire des données régulières basées sur des indicateurs sexospécifiques afin de rendre compte des différentes dimensions de l'agenda relatif au genre, aux médias et aux TIC –contenu, accès et participation, droits du travail, violence et harcèlement contre les journalistes en ligne et hors ligne, éducation à l'égalité des hommes et des femmes et aux médias, etc.
- promouvoir des programmes d'alphabétisation numérique dotés d'une composante « égalité des hommes et des femmes » spécifiquement axée sur l'alphabétisation des femmes et des filles marginalisées, afin d'encourager les organisations féminines à utiliser les médias numériques et les espaces en ligne pour se faire davantage entendre.

Encourager les médias et les organisations de TIC à :

- adopter des stratégies et des cadres politiques formels et intégrés en matière d'égalité des hommes et des femmes, y compris des mécanismes de soutien pour le suivi, l'évaluation et l'action.
- respecter les lois nationales relatives aux droits et les autres lois portant sur les droits humains des femmes et l'égalité des hommes et des femmes.
- adopter des programmes qui favorisent l'égalité salariale globale, le congé de maternité et le soutien pendant la grossesse.
- s'attaquer au harcèlement et à la violence sexistes en ligne, ainsi qu'à l'immunité face à la loi.
- entreprendre un audit sexospécifique régulier de la main-d'œuvre afin de mesurer la présence des femmes et des hommes à tous les niveaux ; examiner les politiques de recrutement et de promotion pour s'assurer qu'elles sont équitables et transparentes.
- s'assurer qu'il existe des politiques en faveur de la déclaration des cas de discrimination et des sanctions claires lorsque le comportement du personnel enfreint ces politiques.
- fournir une formation et un soutien appropriés aux personnes travaillant dans des environnements hostiles.

Nous appelons enfin à des échanges pluridisciplinaires et intersectoriels d'informations, de connaissances et de bonnes pratiques entre les diverses parties prenantes.